

**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**Procès-verbal de la rencontre tenue**  
**le 21 mars 2023 à 18 h 00**  
**à l'école Notre-Dame-de-Bonsecours**

Présences : Mme Geneviève Simon, parent  
Mme Valéry Vigneault, parent  
Mme Anne-Marie Gaucher, parent  
M. Gilnei Alfredo Seben, parent  
Mme Mylène Thiffault substitut  
Mme Jessica Fortier, membre de la communauté  
Mme Josée Benoit, enseignante  
M. Benoit Bertholet, directeur  
Mme Valérie Chagnon, technicienne en éducation spécialisée  
Mme Caroline Morais, éducatrice service de garde

Absence : Mme Valérie Descôteaux, parent  
Mme Catherine Rivard, enseignante  
Mme Alexandrine Desbiens, enseignante

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Madame Geneviève Simon, présidente, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18 h 08.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 21 MARS 2023**

**Mylène Thiffault propose l'adoption de l'ordre du jour du 21 mars 2023 tel que déposé, appuyée par Valéry Vigneault.**

CÉ 22/23 - 045

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 31 JANVIER 2023 (ADOPTION ET SUIVIS)**

**Il est proposé par Caroline Morais, appuyé par Gilnei Alfredo Seben et résolu que le procès-verbal du 31 janvier 2023 soit adopté tel que déposé.**

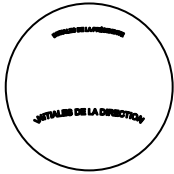
CÉ 22/23 - 046

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Suivis au procès-verbal du 31 janvier :

Questions du public : Nous avons constaté quelques bogues informatiques (par exemple, courriels entrants ou sortants avec un délai), nous sommes en communication avec le service informatique pour tenter de dénouer le problème.

Questions diverses : La résolution pour le transport scolaire a été transmise. Le transporteur a accueilli favorablement la demande et été plus proactif depuis.



**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**Procès-verbal de la rencontre tenue**  
**le 21 mars 2023 à 18 h 00**  
**à l'école Notre-Dame-de-Bonsecours**

**5. POINTS DE DÉCISIONS**

Les membres du conseil d'établissement transmettent au CSS les critères prioritaires suivants pour la sélection d'une direction d'établissement pour l'école:

- Partage une vision claire et est cohérente dans ses décisions
- Gère les ressources humaines, financières et matérielles mises à sa disposition de manière optimale et transparente.
- Réponds aux besoins des élèves.
- Autre critère : Présence dans l'école. Étant donné le nombre croissant d'élèves, la présence de la direction dans les écoles est une préoccupation importante.

Benoit Bertholet propose des questions au comité du projet éducatif et le comité ajoutera un certain nombre de questions. Le sondage sera envoyé par courriel au CÉ.

Les membres du conseil d'établissement ont répondu au sondage transmis par le CSSDS sur le PVER.

**Il est proposé par Geneviève Simon, appuyé de Gilnei Alfredo Seben, d'adopter les règles du service de garde et d'autoriser que la direction mette à jour les éléments qui changent selon les paramètres 2023-2024.**

CÉ 22/23 - 047

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Les discussions sur les principes d'encadrement des coûts, reliés aux activités scolaires, sont reportées à la prochaine rencontre

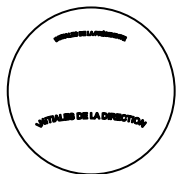
**Il est proposé par Mylène Thiffault, appuyée par Josée Benoît, de former un comité de travail pour réviser le plan de lutte. Le comité sera formé de Geneviève Simon, Anne-Marie Gaucher, Valéry Vigneault et Jessica Fortier. À partir du plan de lutte actuel, le comité doit cerner les problématiques et suggérer les modifications à apporter.**

CÉ 22/23 - 048

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil d'établissement souhaitent conserver la même photographie que l'année précédente, Studio Vicky. Nous souhaitons toutefois souligner que nous préférons que seule la photo de l'enfant figure sur la tasse (pas de dessin ou de publicité).

**Concernant le sondage bien-être à l'école, précédemment nommé le sondage sur la violence et l'intimidation, nous souhaitons souligner au Centre de services que le titre et les questions sont parfois trop vagues et subjectifs. Par exemple, la question « Est-ce que tu te sens en sécurité à l'école? » est beaucoup trop large et ne peut refléter le bien-être à l'école. Ne pas craindre que son intégrité physique soit atteinte ne signifie pas qu'une**



**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**Procès-verbal de la rencontre tenue**  
**le 21 mars 2023 à 18 h 00**  
**à l'école Notre-Dame-de-Bonsecours**

personne se sent bien et que le bien-être est atteint. Par conséquent, Anne-Marie Gaucher propose, appuyée de Geneviève Simon, que le sondage soit revu afin de brosser un portrait significatif de la situation de la violence et de l'intimidation à l'école.

CÉ 22/23 - 049

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**6. ACTIVITÉS ET FONDS À DESTINATIONS SPÉCIALES**

Il est proposé par Valéry Vigneault, appuyée par Geneviève Simon, d'approuver la sortie à la piscine pour les 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années.

CÉ 22/23 - 050

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La campagne de financement des fromages a permis de ramasser 2 769 \$.

Le CÉ remercie le comité des loisirs pour l'organisation de la soirée cinéma.

Il y aura un marché de Noël le 18 novembre 2023. C'est une occasion de levée de fonds.

**7. MOTS DES REPRÉSENTANTS**

Il est proposé par Geneviève Simon, appuyée d'Anne-Marie Gaucher, de nommer Emily Moreau et Stéphanie Corbeil pour le méritas dans le cadre de la Semaine de la reconnaissance de l'engagement parental.

CÉ 22/23 - 051

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**8. QUESTIONS DIVERSES**

**9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités,  
Il est proposé par Josée Benoît, appuyé par Caroline Morais et résolu :  
**QUE l'assemblée soit levée à 20 h 40.**

CÉ 22/23 - 052

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

Geneviève Simon  
Président(e)

---

Benoit Bertholet  
Direction